



Réintégration

Par athmani

Bonjour je veux savoir car je suis né 1961 en Algérie est je veux demandé la réintégration dans la nationalité française est mai parent il sen né aven indépendance De l'Algérie .. Le 25 octobre 2016, une note du ministre français de l'Intérieur était venue rappeler, à l'ensemble des services préfectoraux français, les conditions d'examen des demandes de réintégration de la nationalité française pour les ressortissants algériens nés avant le 01 janvier 1963 : Quelles sont les procédures à suivre dans ce cas?

Vous acceptez mes sincères remerciements merci

mon nom: athmani mohamed

mon adresse mail: athmanimed77@yahoo.fr

Par florian15

Bonjour,

La résidence en France ou des liens familiaux, économiques étroits sont une des conditions de recevabilité de votre demande de réintégration dans la nationalité française.

Au surplus, il eût fallu que vos parents qui relevaient probablement du statut civil du droit local au moment de l'indépendance, souscrivent la déclaration recognitive (reconnaissance) de la nationalité française auprès des autorités françaises.